AGRICULTEURS EN DIFFICULTE

Pour vous aider

A comprendre votre situation et vos difficultés

A prendre les bonnes décisions pour vous et votre exploitation

A bénéficier d'aides pour pérenniser votre exploitation ou vous reconvertir



AIDE AGRI 41

11-13-15 rue Louis-Joseph Philippe – CS 1808 41018 BLOIS Tél : 02 54 78 75 75

Courriel: aide.agri41@loir-et-cher.chambagri.fr

L'ASSOCIATION PROPOSE UNE DEMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT ADAPTEE

Elle ne peut être assurée qu'à la demande de l'agrículteur

La recherche et la désignation d'un accompagnateur, d'un professionnel bénévole agréé par l'exploitant pour :

- >> Ecouter et soutenir
- → Aider dans les démarches administratives
- → Assurer un éventuel tutorat

La désignation d'un conseiller d'entreprise issu des OPA agréé par l'exploitant afin de :

- >> Permettre la compréhension de sa situation financière, juridique et sociale
- ▶ L'accompagner dans les dispositions à prendre

Des échanges approfondis pour :

- ▶ Effectuer un diagnostic
- >> Examiner tous les moyens à mettre en œuvre afin d'assurer le redressement ou la reconversion

Un accord pour échanger et confronter avec les créanciers les informations financières de l'exploitation

L'élaboration et l'approbation d'un plan de redressement

L'agriculteur sollicite l'intervention de l'association

(téléphone et courrier formel)

Contact avec le coordinateur de l'association, examen de la demande. désignation d'un accompagnateur bénévole et d'un conseiller d'entreprise

Rencontre sur l'exploitation

diagnostic / échanges d'informations

Echanges

avec les conseillers avec les créanciers et le coordinateur de l'association

→ Analyse du diagnostic

- >> Construction d'un plan de redressement
- Réorientation
- ▶ Arrêt d'activité
- ▶ Accompagnement social

Formalisation d'un plan d'actions avec tous les partenaires



Pour continuer l'activité agricole

- Réalisation d'études économiques et formalisation d'un plan de redressement pris en charge par l'association
- >> Accompagnement par un professionnel bénévole

Pour cesser l'activité agricole

➤ Assistance dans les démarches pour cesser son activité

Aide de l'Etat : dans le cadre de la procédure AGRIDIFF (sous réserve de crédits)

- >> Participation aux frais d'études et suivi
- → Allègement des charges financières
- ▶ Aide à la reconversion professionnelle

Aide de partenaires économiques

- ▶ Aménagement des encours et charges financières
- >> Calendrier de paiement
- → Allègement des frais financiers

